

Virus ou virus?

QUESTION Sur le plan international, quelle sera la priorité pour le Conseil fédéral en 2020? Le réchauffement climatique? Le coronavirus ou... le Cryptovirus?

BERNARD CHAMPAGNE, CRANS-PRÈS-CÉLIGNY

«Musique, vous avez dit musique... Et si l'on changeait d'air»

ÉLAN VITAL Je suis conterné d'entendre, sans les apprécier, les chansons souvent anglo-saxonnes et interchangeable qui, sur fond d'orchestrations dissonantes, sont braillées sans modulation à longueur de journées sur les ondes. Bien entendu, il y a eu de grands groupes et chanteuses et chanteurs dans ces pays mais je trouve qu'on occulte complètement tout un pan musical et culturel francophone des années 1950 à 1980, avec des chefs-d'œuvres écrits, composés ou interprétés par de vrais artistes. Il s'agirait, avec un peu de courage et de goût, de les pro-

grammer en panachant avec des nouveautés intéressantes et pourquoi pas de les faire cohabiter avec du classique et du jazz, au lieu de cloisonner par genres. Je ne parle pas de nostalgie – et surtout pas de la radio qui emprunte ce terme et qui programme les mêmes scies à longueur de semaine – car la plupart de mes évocations parlent de thèmes intemporels. Il serait regrettable de ne pas faire écouter des trésors qui ne feront pas de mal aux oreilles mais du bien à la tête et à l'âme! La bonne musique est vitale.

YVES ROCHAT, NYON

Futurs nouveaux permis?

CIRCULEZ... J'ai lu dans «La Côte» que notre police régionale va faire des contrôles pour les piétons ainsi que les utilisatrices et utilisatrices de trottinettes et vélos pour les recadrer. C'est logique.

Mais il faut absolument leur faire

faire un permis, avec les règles de circulation et un examen pratique. Je suis sûr que sur 100 candidats pris au hasard de 12 ans à 60 ans, 20 auraient ledit permis. En plus, je suis large. Merci d'entrevoir cette solution...

JEAN-MARCEL SIDLER, NYON

LIVING IN NYON

Posh Properties

CATHERINE NELSON POLLARD
BLOGUEUSE SUR WWW.LIVINGINNYON.COM



Hello. Could you tell me where Nina Simone stayed when she lived in Nyon? This question came to me recently via an email from someone in North Carolina. I had no idea of the answer. I hadn't realised the singer had ever set foot in this area, never mind spent some time here. I subsequently discovered she once stayed in a house in Grens and then a hotel in Prangins. Seemingly a fisherman once saw her dressed in full evening gear down by the lake very early one morning. It was the start of his day. And it was probably the end of hers.

I am sure there are other stories of famous people who have stayed or still live here that never make it into the press. Discretion being the word here in Switzerland. Nevertheless, it was fascinating to read an article published on Monday in this paper entitled "La riche histoire des grandes villas glandoises". It described nine very big houses in Gland, most of them on the lakeside. These are properties that we never really get to see as they are hidden behind hedges and walls to ensure privacy. As the article states, if you did try and sneak a peak you would probably encounter a security guard blocking your way.

Some previous residents of these Gland residences were famous in their time, such as members of the Rockefeller family or Oscar Wilde who stayed in a house called the Le Rêve (which no longer exists). Then there's the Pernot family who owned a pile called La Bergerie (no prizes for guessing what they would have served as an apéro). As to the Château Solveig (one of the biggest properties along the lake), it seems that the family who currently live there have been known to invite the Berlin Philharmonic orchestra to perform at the house for birthday celebrations.

If you're interested, it's worth reading the full article to discover more about these big properties and their owners. Although I suppose, it doesn't really matter whether we have a million, a billion or a modest income, most of us can enjoy the fabulous views of the lake somewhere down by the water. Although, the majority of birthday bashes will be a beer and a barbecue rather than a full-blown orchestra. Having said that, I wouldn't complain at all if Nina Simone sang at my anniversary.

«Empreinte carbone chez mon voisin!»

ÉPURATION J'aimerais réagir aux différents articles concernant le projet de megastep de Gland et à celui concernant l'empreinte carbone des Pranginois. Madame Dominique Ella Christin, municipale à Prangins, s'engage sans faille sur ces deux sujets. Elle incite, je cite, «de manière drastique ses citoyens à diminuer leur empreinte carbone.»

Diab! De prime abord, ne faudrait-il pas apporter une certaine modération de vocabulaire, c'est très rigoureux comme terme! Un peu comme à une époque où les seules résolutions étaient celles du parti! Il est facile de compren-

dre qu'il est absolument d'actualité que, politiquement, surfer sur la réduction de l'empreinte carbone est porteur de voix électorales.

Il est vrai que Prangins, Cité de l'énergie, soigne son image. C'est une très jolie commune avec son musée national, son port (375 places) comprenant passablement de bateaux à moteur... Son aéroport d'avions à moteur... et bientôt plus de step (station d'épuration, pour les lecteurs non avertis).

Seulement voilà, centraliser sur une autre commune sa propre pollution, c'est un peu facile, en particulier lorsqu'il s'agit d'un projet pharaonique comme

celui prévu à Gland. Une step, ce n'est pas une exploitation anodine! Effectivement, pourquoi ramener à Gland toutes les eaux usées des régions nyonnaise et bien sûr pranginoise! Et non pas traiter les eaux usées de proximité.

Réfléchir à éviter d'effectuer une centralisation serait déjà, de prime abord, une décision bien opportune afin de préserver le paysage ainsi que la bonne santé des Croque-raves (sobriquet des habitants de Gland), surtout à une époque où une épidémie défraye la chronique.

MICHEL GROBSOIS,
HABITANT DE GLAND

Gland: un projet de patinoire qui laisse de glace

GLISSADE(S)

Décidément, nos politiciens vivent sur une autre planète... Nous avons, une fois encore, l'occasion de nous en rendre compte. Dans un article du 17.02, le municipal glandois G. Davoine nous annonce l'ouverture d'une patinoire pour 2021!

Un projet d'une telle envergure correspond-il à une demande des habitants? Pour le savoir, il aurait fallu leur poser la question. Nulle démarche participative du côté de Gland. La Municipalité fonce, sans se demander si la création d'une patinoire permanente ne va pas totalement à l'encontre de nos préoccupations sur le plan écologique. La ville a obtenu en 2013 le

label «Cité de l'énergie».

Sur son site, il est précisé que la Municipalité a adopté un programme où elle s'engage à prendre des mesures concrètes pour réduire la consommation d'énergie... On croit rêver! Comment un projet aussi énergivore peut-il encore être proposé sans consultation à des citoyens qui se mobilisent depuis des mois pour interpellier le monde politique sur les changements climatiques? Il semble qu'à Gland, on nage (patine...) vraiment à contre-courant.

Sur un plan purement politique, les autorités glandoises n'apprennent guère des erreurs du passé. En effet, en 2015, suite à un référendum, les habi-

tants de Gland refusaient par 62,7% un projet de construction de piscine, mené tambour battant par une Municipalité qui avait mal estimé les attentes de ses contribuables.

L'exemple de la commune de Perroy et du climat délétaire provoqué par l'installation de sa patinoire devrait également faire réfléchir nos municipaux.

Avant d'aller plus loin dans cet ambitieux projet, ne serait-il pas judicieux de sonder la population afin de savoir s'il n'est pas uniquement porté par des responsables de hockey clubs et quelques politiciens peu en phase avec l'air du temps?

KARINE BRUCH HAUSSAUER,
GLAND

«Brave démographie»

RÉFLEXION

Votations du 9 février. Je n'ai pas honte de le dire, j'ai fait une petite crise en apprenant que l'initiative pour «davantage de logements abordables» a été refusée. J'ai réalisé que notre démocratie est un petit peu truquée, car le cinquième de la population est étrangère et n'a pas le droit de vote, et pourtant cette catégorie a aussi besoin d'être logée, autant que les jeunes Helvètes.

Nous allons donc continuer à être dirigés par une majorité de ploutocrates cupides, importateurs de milliardaires, aux fortunes douteuses pour la plupart, qui font exploser les prix de l'immobilier.

En principe, je ne souhaite de mal à personne, mais je pense que je pourrais ici faire une petite exception.

ANDRÉ BOZZINI,
COINSINS

UNE QUESTION DE DROIT

PASCALE BOTBOL
AVOCATE CHEZ HELVETICA AVOCATS

Quelle est la responsabilité de l'organisateur de voyage en cas d'accident de la route?

Mon épouse et moi-même sommes passés par une agence de voyage en Suisse pour organiser notre voyage en Inde. Sur place, nous avons eu un accident lors de notre transfert entre l'aéroport et notre hôtel. Ma femme a été grièvement blessée. Est-ce que l'agence de voyage suisse est responsable?

Du voyage à forfait

Il est souvent rassurant de passer par une agence de voyage suisse pour organiser un voyage à l'étranger, mais quelle est sa responsabilité réelle en cas d'accident?

La loi sur les voyages à forfait (LVF) régit usuellement les prestations des agences de voyage, sises en Suisse, lorsqu'elles portent sur le transport, l'hébergement et les autres services touristiques.

Sous réserve de conventions internationales applicables, l'art. 14 LVF prévoit que l'agence de voyage est responsable des actes des autres prestataires de services par

lesquels elle est passée pour fournir ses services au voyageur.

Ainsi, toute personne à laquelle l'agence de voyage fait appel pour fournir une prestation comprise dans le voyage doit être considérée comme son auxiliaire dont les actes ou omissions lui sont imputables.

En ce qui concerne les dommages corporels, l'art. 16 LVF indique que la responsabilité de l'agence de voyage résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat ne peut pas être limitée par convention.

Il sied toutefois de relever que le contrat qui porte sur le transport de personne est qualifié de contrat de mandat, ce qui signifie que le prestataire est tenu de fournir le service (conduire la personne d'un endroit à un autre) avec toute la diligence requise, mais n'est pas tenu à un résultat.

In casu

Pour autant que le transport entre l'aéroport et votre hôtel ait été organisé par l'agence de voyage en Suisse, cette dernière est respon-

sable des actes ou omissions du transporteur. En outre, et indépendamment des conditions contractuelles de l'agence de voyage, cette dernière ne pouvait pas limiter sa responsabilité relative au dommage corporel subi par votre épouse.

Toutefois, s'agissant d'une prestation de transport en voiture, le chauffeur, et donc l'agence de voyage suisse dont il est l'auxiliaire, devait uniquement faire preuve de toute la diligence requise par les circonstances et faire tout son possible en vue d'obtenir le résultat escompté, c'est-à-dire votre arrivée saine et saufs à l'hôtel. Il n'y a néanmoins pas de garantie d'un tel résultat.

Selon la jurisprudence, en regard des aléas de la circulation routière, la survenance d'un accident n'est pas automatiquement synonyme de violation contractuelle.

Cependant, si vous êtes en mesure de démontrer que le chauffeur a enfreint la diligence requise, il y a violation du contrat. L'agence de voyage devra alors répondre du dommage subi par votre épouse.



Notre rubrique «Une question de droit» paraît toutes les deux semaines, en alternance avec le récit historique de Nicolas Quinche. Nos partenaires de l'étude d'avocat Helvetica répondront à vos questions juridiques. Vous avez un litige, quels sont vos droits? N'hésitez pas à poser vos questions, votre anonymat est garanti. Il suffit de les envoyer par e-mail à l'adresse info@lacote.ch en mentionnant «Une question de droit». Vous pouvez également les faire parvenir par courrier à: La Côte, «Question de droit», route de Saint-Cergue 293, case postale 1256, 1260 Nyon 1